

819

1

Activités génératrices de revenus et Micro-crédit, une alternative à l'emploi et l'insertion socio-économique des Personnes handicapées des pays pauvres

Par Tambo Camara de Mauritanie

Introduction

En raison des préjugés sociaux, économiques et culturels, les personnes handicapées dans la plupart des pays du monde et particulièrement dans les pays en développement, sont considérées des citoyens de seconde zone.

Ne jouissant pas de la plupart des droits humains, elles sont dépendantes des autres et participent peu ou pas au développement socio-économique de leur communauté.

Aujourd'hui avec la mondialisation, le monde est devenu un village planétaire où il n'existe pas de place pour ceux qui ne participent pas et où chaque jour, des pôles puissants se développent au détriment d'une majorité toujours plus appauvrie.

Dans cette course effrénée pour une vie meilleure, les couches les plus défavorisées ne suivent pas le train et perdent tout espoir de survie. Les personnes handicapées qui constituent dans ce cas le maillon le plus faible des couches vulnérables deviennent les plus pauvres parmi les pauvres ?

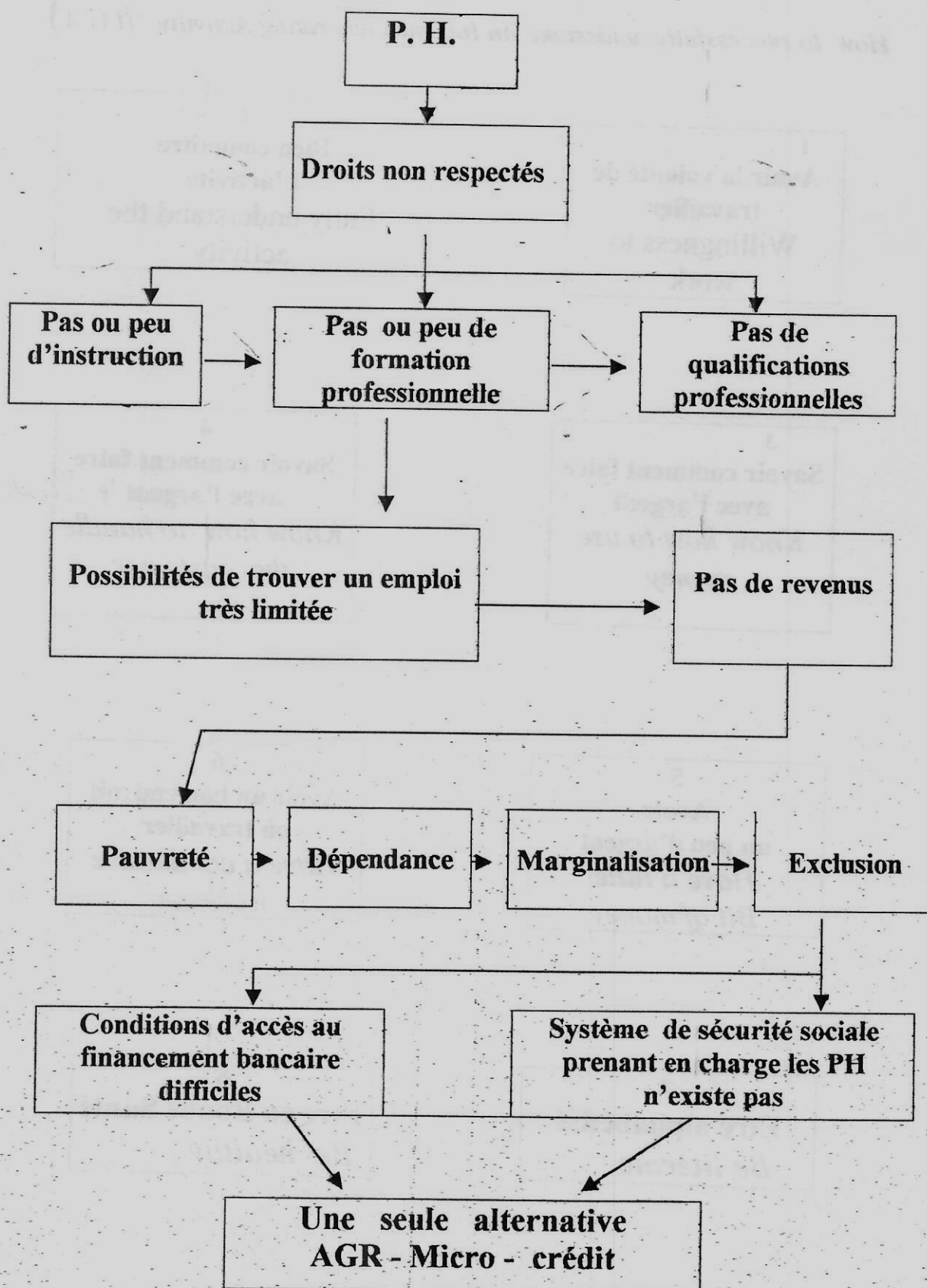
Pour sortir de cette situation, il n'y a pas d'autres alternatives pour ces personnes triplement handicapées (handicapées, analphabètes et pauvres) que de s'adonner à la mendicité avec tous les risques que cela comporte.

C'est à ce niveau que ces activités génératrices de revenus (AGR) et l'accès au micro-crédit constituent pour elles une alternative irremplaçable pouvant leur rendre leur dignité, leur permettre de s'assumer et de participer au processus de développement de leurs communautés respectives.

Contrairement à l'emploi qui nécessite une formation préalable, les AGR permettent à toute personne quel que soit son niveau d'étude ou de formation, de mener des activités productives pour elle, sa famille et sa communauté.

Contrairement aux grands projets socio-économiques nécessitant un financement important difficilement accessible, les AGR sont basées sur le micro-crédit dont les conditions d'accès et de gestion sont plus souples et adaptées aux situations économiques de chacun.

I- POURQUOI LES AGR ?



III QUELS RESULTATS PEUT-ON ATTENDRE DES AGR ?

Les personnes handicapées qui mènent des AGR
peuvent en tirer les résultats suivants :

- Occupation lucrative
- Obtention d'un revenu stable
- Elimination ou réduction de la dépendance
- La personne handicapée est mieux acceptée par sa famille et sa communauté
- Insertion socio-économique
- Dignité humaine restaurée
- Participation à la vie de la communauté

IV . 1 Les AGR, les PH et l'UNHPM

a- Informations Générales

Grâce à un appui financier de la Fondation Française Raoul Follereau l'UNHPM a mis en place en son sein un mécanisme d'appui aux micro-projets de ses membres sans emploi par l'octroi de micro-crédit d'un montant allant de 100 à 1000 dollars US.

Conditions d'accès aux micro-crédits :

- Etre personne handicapée
- Soumettre une demande écrite
- Produire une étude de faisabilité du Projet (écrite par la Direction de l'UNHPM)
- Résider dans la zone de couverture du projet -

La décision est prise par le Comité de Gestion du mécanisme mis en place par l'UNHPM.

Après accord du Comité Exécutif, les bénéficiaires devraient fournir :

- un aval personnel d'une personne solvable (parent, tuteur, ami ou simplement une personne de bonne volonté
- signature des traites correspondant aux échéances à honorer pendant toute la durée du crédit qui ne dépassait pas 12 mois.

Un gestionnaire de Projet était chargé du suivi et de la production des rapports au Comité de Gestion et au bailleur de fonds.

IV. 2.-Les AGR financées par le Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion en faveur de jeunes personnes handicapées diplômées

a. Informations Générales

Dans le cadre de son programme »insertion des couches vulnérables, le Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion avait décidé d'accorder aux personnes handicapées diplômées chômeurs un fonds sous forme de prêts, pour financer des Activités Génératrices de Revenus.

Il s'agissait d'un projet pilote qui devait bénéficier à 22 personnes handicapées motrices dont 4 femmes à hauteur de 1500 à 2500 dollars par projet.

Les résultats attendus étaient :

- Création d'emplois durables
- Amélioration des revenus
- Insertion sociale des bénéficiaires

Les critères d'inscription:

- Etre personne handicapée diplômée et sans emploi
- Résider à Nouakchott
- Produire une demande écrite avec un dossier comprenant notamment :
Les papiers d'Etat civil, le diplôme de fin d'études, une attestation de personne en chômage

Après sélection par les services compétents de la Direction de l'Insertion du Commissariat, les candidats retenus se cautionnent les uns et les autres et suivent une formation d'un mois sur la conduite d'une AGR.

Au terme de la formation :

- un document de projet chiffré est produit,
- un plan d'exécution et de suivi est élaboré
- un projet de contrat liant le bénéficiaire à la structure (banque primaire) de suivi et traites mensuelles de remboursement sont signés

Sur la base d'entente préalable, l'accompagnement, le suivi et le recouvrement devaient être assurés par le programme de réadaptation à base communautaire (RBC) du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales. Suite à un malentendu sur les termes des conditions de suivi une banque primaire fut préférée à la RBC.

La banque qui accordait peu de confiance dans les capacités des personnes handicapées a été amenée à prendre les mesures suivantes :

- Réduction des montants accordés par crédit
- Réduction de la durée de remboursement avec élévation du taux de remboursement

En réaction, les bénéficiaires ont dénoncé l'irrespect des clauses initiales et refusé pour la majorité d'entre eux le respect des échéanciers de remboursement.

IV. 3. les AGR soutenues par la Nissa Banque en faveur de femmes pauvres

a. Information Générales

Les Nissa Banques sont des banques de développement créées par les organisations féminines rurales et périurbaines pauvres pour mobiliser de ressources financières locales et les redistribuer sous forme de crédit aux coopératives et associations féminines pour financer leurs activités.

Elles rentrent dans le cadre de la stratégie nationale de promotion de la femme, pilotée par le Secrétariat d'Etat à la Condition féminine avec l'appui de l'UNICEF

Le Capital initial est fourni à 80 % par l'UNICEF avec une contribution d'OXFAM.

Les Organisations féminines interviennent pour 20 %

L'administration de la Nissa Banque est assurée par l'Assemblée générale et le Comité de gestion élu parmi les sociétaires.

Objectifs :

- participation à la promotion de la Femme et le rehaussement de son statut
- contribution à l'accroissement des revenus des femmes
- lutte contre la pauvreté
- création de conditions de solidarité et d'entraide entre les sociétaires.

Conditions d'accès au Crédit

- être sociétaire depuis 3 mois au moins
- avoir épargné au moins 10 % du Capital sollicité
- être avaliser par la présidente de son regroupement
- avoir une caution d'une autre organisation sociétaire
- avoir établi une demande étudiée par le Comité technique (le crédit est accordé au groupe et non aux individus)

Les montants des prêts n'excèdent pas 900 USD

Une convention de prêt est signée entre le Comité de Gestion et les organisations bénéficiaires du Crédit

Le suivi des bénéficiaires se fait à 3 niveaux, par le Comité de gestion, le groupe solidaire et par le comité technique

Il existe 7 Nissa Banques dans quatre régions différentes du pays qui sont aujourd'hui accessibles à 38.000 femmes membres des 420 coopératives et associations

Le chiffre d'affaire avoisine 50.000 USD dont plus de 20 % se composent des ressources locales mobilisées par les femmes.

Le recouvrement des prêts se fait à 95 %

IV.4. les AGR bénéficiant d'un appui financier de l'Association Italienne des Amis de Raoul Follereau (AIFO) en faveur de l'association : Action pour le Développement Social en Mauritanie (ADSM).

a. Informations Générales

La majorité des enfants / adultes handicapés ne sont pas scolarisés ou ne bénéficient pas de formation professionnelle en raison des difficultés de déplacement pour les handicapés moteurs et d'inaccessibilité à l'école ordinaire pour les enfants sourds, aveugles et déficients intellectuels..

A terme, ces enfants ou jeunes adultes handicapés n'ont pas les mêmes chances que les personnes dites valides. Elles ont peu accès à l'éducation et à la formation minimisant leurs chances de pouvoir s'intégrer économiquement et socialement dans une société qui leur est peu favorable. Les personnes handicapées ont alors peu d'alternative, recourant bien souvent à la mendicité pour pouvoir faire face à leurs besoins de première nécessité.

C'est dans ce contexte que l'ADSM une ONG de cadres handicapés a initié sur un financement de l'Association Italienne des Amis de Raoul Follereau (AIFO) le présent projet pour aider les personnes handicapées (diplômés sans emploi ou sans qualification professionnelle) et les femmes chefs de familles sans revenus réguliers etc. à mettre en place des activités génératrices de revenus pour faire face à leurs problèmes de survie par l'octroi de crédits tournant, remboursables sans intérêt autre que de participer aux frais de gestion.

Les conditions d'accès sont les suivantes :

- Etre personne handicapée diplômée sans emploi ou pauvre ou alors être femme chef de famille pauvre et mère d'enfant (s) handicapé
- Remplir le formulaire de demande de financement de l'ADSM pour AGR

Après accord du Comité de sélection de l'ADSM, les bénéficiaires sont invités à :

- Présenter un aval solvable (parent, tuteur, ami ou simplement une personne de bonne volonté) ou
- à appartenir à un groupe (twize) solidaire de 5 membres au moins
- Signer un contrat d'engagement avec l'ADSM contre signé par l'aval ou le Président du twize selon le cas et par un notaire
- Signer des traités de remboursement correspondant aux échéances à honorer (maximum 20 mois).

Un gestionnaire de Projet est chargé de l'exécution des décisions, de l'initiation des bénéficiaires à la gestion d'AGR, au suivi et de la production des rapports au Comité de Gestion et au bailleur de fonds.

II COMMENT REUSSIR UNE AGR

1

Avoir la volonté
de travailler

Willingness to work



2

Bien connaître
l'activité

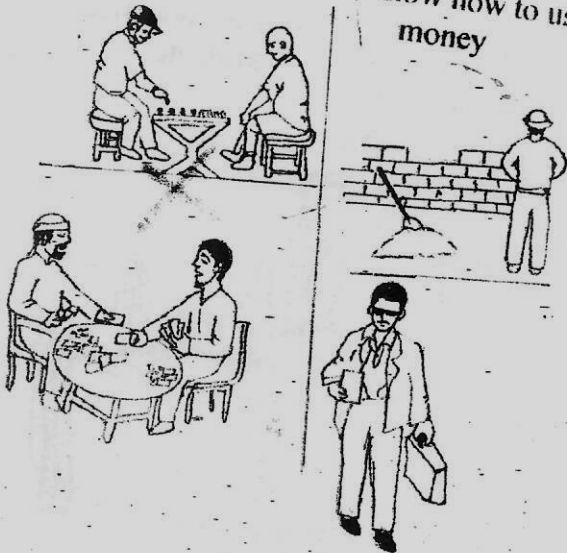
Fully understand
the activity



3

Savoir comment
faire avec l'argent

Know how to use
money



4

Know how to
handle the
customer

Savoir comment
faire avec les clients

